



Projet d'établissement 2020-2023

45 avenue Louis Médard 34400 Lunel

Téléphone : 04 67 71 51 10

Courriel : ce.0341825z@ac-montpellier.fr

Site internet : <https://www.clg-ambrussum-lunel.ac-montpellier.fr>

ENT : <https://ambrussum.mon-ent-occitanie.fr>

AXE 1

Un collège qui s'engage pour une meilleure équité sociale et l'égalité des chances.

Engagement n°1 :

Accompagner et suivre la scolarité des élèves tout au long des cycles pour réussir aux examens et aux certifications.

Constats

Résultats au DNB (Diplôme National du Brevet) en hausse de 2013 à 2018 mais en stagnation en 2019.

Un écart important entre les CSP de + de 11 points au DNB 2018.

En 2019, 66% des élèves atteignent une maîtrise satisfaisante ou plus dans tous les domaines, 32 % ne l'obtiennent pas.

Un écart de 41 points dans la moyenne des points du socle entre les catégories socio professionnelles en 2019.

Un écart de 15 points à l'épreuve orale du DNB sur la session 2019 entre les catégories socio professionnelles.

L'AP (Accompagnement personnalisé) prend 61h sur la part d'autonomie de l'établissement, dont 48% pour les mathématiques et le français.

Un taux de redoublement quasi inexistant de 6^e en 3^e.

Leviers et points d'appui

Une liaison ancienne et structurée avec les écoles primaires amplifiée par la mise en œuvre du conseil écoles – collège.

Un ancrage du dispositif devoirs faits depuis 3 ans.

La formation d'une équipe plurielle sur les pratiques coopératives.

Des équipes ouvertes au dialogue sur les expérimentations.

Mise en œuvre

Consolider les acquis de l'école en cycle3.

- 1) Poursuivre les actions du conseil écoles – collège pour favoriser l'adaptation au collège : conseils inter-cycles, commission d'harmonisation, formation commune, visites croisées, réflexions partagées dans le cadre des groupes de travail en privilégiant les compétences fondamentales.
- 2) Développer des outils d'évaluation fondés sur les acquis de compétences en précisant pour chaque domaine, les disciplines concernées, les attendus pour une maîtrise satisfaisante en fin de cycle 3 et 4 en veillant à une harmonisation entre les enseignants.
- 3) Favoriser l'accompagnement personnalisé en co enseignement ou par groupe de compétences en s'appuyant particulièrement sur le domaine « Méthodes et outils pour apprendre »
- 4) Renforcer l'adhésion des familles les plus fragiles à Devoirs faits en incitant à une inscription dès le début de l'année.
- 5) Renforcer l'homogénéité et la cohérence des apprentissages entre le collège et la maison, sur le travail personnel et en autonomie en lien avec le dispositif Devoirs faits.

Accompagner les familles et expérimenter de nouvelles pratiques.

- 1) Renforcer la communication Ecole-Familles pour clarifier les attendus sur l'accompagnement des élèves dans le travail personnel, pour prendre en compte le point de vue des familles, pour ouvrir le collège aux parents sur les projets culturels, sportifs...
- 2) Expérimenter d'autres formes d'échanges parents / professeurs plus porteurs de sens pour faire progresser les élèves.
- 3) Expérimenter d'autres temporalités annuelles et/ou hebdomadaires comme le semestre ou les cours d'1h30 pour favoriser des rythmes d'apprentissage plus adaptés.
- 4) Expérimenter des parcours plus individualisés pour les élèves en grande difficulté dans le cycle 4 afin d'éviter le décrochage scolaire en 3^e en généralisant l'accompagnement personnalisé, l'évaluation par compétences et l'accompagnement par tutorat en lien avec le référent décrochage et le GPDS (Groupe de prévention du Décrochage Scolaire)
- 5) Développer de nouvelles formes d'interactions entre élèves pour améliorer la maîtrise des compétences en s'appuyant sur les pratiques coopératives : Aide, entraide, tutorat.
Poursuivre le développement professionnel des équipes adossé à la recherche sur les pratiques coopératives au collège.
Amener 30% des effectifs (2 classes par niveau) à travailler en coopération d'ici 2023.
- 6) Mettre en œuvre des temps spécifiques et dédiés pour permettre aux élèves de s'approprier progressivement les modalités, les méthodes de travail pour comprendre enjeux des examens en fin de cycle 4.

Indicateurs de suivi

Taux d'accès de 6^e en 3^e – taux d'accès de la 3^e au DNB.

Pourcentage d'élèves en retard de plus d'un an en 3^e – Ecart entre le taux de réussite au DNB et le taux de réussite des PCS défavorisées – taux de réussite aux épreuves du DNB (écart entre contrôle continu et les épreuves finales)

Résultats de la maîtrise du socle en fin de 6^e et de 3^e

Réussite au DNB écrit et oral

AXE 1

Un collège qui s'engage pour une meilleure équité sociale et l'égalité des chances

Engagement n°2 :

Amener les élèves à une orientation ambitieuse et réfléchie au sein d'un parcours avenir qui ait du sens.

Constats

Des taux d'orientation fin de 3e globalement satisfaisants autour de 65% en 2GT et 25 % en voie professionnelle

100 % d'accès en CAP pour les élèves de SEGPA.

Problème des élèves sans affectation en fin de 3^e ou qui abandonnent en début de 2^oProf

Pas de véritable découverte professionnelle avant la 3^{ème}. En 4^{ème} : orientation uniquement pour les élèves en difficultés vers la prépa-métier.

Difficultés des élèves à quitter le secteur de Lunel ce qui conduit parfois à des choix par défaut.

Le mot " orientation" a une connotation souvent négative pour les élèves en difficultés ce qui ne les rend pas acteurs de leur réflexion sur la poursuite d'études.

Leviers et points d'appui

Entretien annuel personnalisé avec l'élève de 3^{ème}, sa famille, le Principal, le Professeur Principal, la COP, le CPE,...

Présentation aux élèves de 3^{èmes} des filières proposées par les personnels de direction des lycées de secteur

Visite de plusieurs lycées professionnels par les PP de 3^{ème}

Journées portes ouvertes et Mini-stages dans les CAP et BAC PRO demandés. Visite des ambassadeurs au collège pour présenter leurs parcours

Dispositif déjà en place au sein du collège pour accompagner les élèves à besoins spécifiques :

Devoirs faits, coup de pouce, classes relais, GPDS.

Un réseau de partenaires locaux : PIJ (Point information Jeunesse) et APS34 qui accompagnent les équipes sur les situations les plus fragiles.

Mise en œuvre

Renforcer une culture de découverte des métiers et des professions

- 1) Pérenniser les rencontres et les témoignages avec les professionnels en 4e lors d'un temps fort organisé en partenariat avec les parents d'élèves.
- 2) Travailler sur les stéréotypes sur les métiers hommes/femmes.
- 3) Organiser des ateliers de mise en situation (1 h ou 2h) pour un groupe d'élèves à besoins spécifiques : appel téléphonique pour une recherche de stage, rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, ...
- 4) Mettre en place un oral de présentation du rapport de stage en 3e.
- 5) Intégrer une perspective « métiers » dans les enseignements dès la 5e, construire pour chaque année un plan stratégique concernant les priorités données au parcours avenir : "Découvrir le monde économique et les métiers", "découvrir les voies de formation".

Mobiliser les réseaux de partenaires internes et externes et les outils disponibles

- 1) Pérenniser l'entretien personnalisé en 3e au 2e trimestre pour construire un dialogue personnalisé avec chaque famille
- 2) Maintenir et étendre les visites des lycées pour les professeurs principaux et les élèves
- 3) Construire un partenariat entre les professeurs principaux de 3e et de 2° pour mieux connaître les enjeux des spécialités dans les lycées dans le cadre de la réforme des lycées.
- 4) Favoriser des temps d'échanges et de rencontres entre les enseignants du collège et des lycées de secteur. (Échanges de pratiques, projets culturels communs, visites)
- 5) Développer une action avec l'enseignement supérieur une fois par an pour les élèves de 3e.
- 6) Mettre en place un tutorat, en lien avec la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), pour les élèves en difficultés dès la 4ème afin de les accompagner et de les guider dans leur projet d'orientation
- 7) Pérenniser les partenariats locaux avec APS34, le PIJ, les instances municipales autour des questions d'orientation.
- 8) Faire de FOLIOS, l'outil numérique unique de construction progressive du parcours avenir de 6e en 3e en établissant un calendrier de déploiement stratégique sur 4 ans

Indicateurs de suivi

Taux d'accès en 2°GT / 2 °PRO : 1ère année de CAP

Nombre d'élèves accédant en 2°PRO sur leur premier voeu / nombre d'élèves non affectés en 2°PRO

Poursuite d'étude des élèves de 3e en fin de 2°

AXE 1

Un collège qui s'engage pour une meilleure équité sociale et l'égalité des chances

Engagement n° 3 :

Garantir à chaque élève en situation de handicap ou à besoin particulier ses chances de réussir.

Constats

Un nombre croissant d'élèves à besoin éducatif particulier : PAP, MDPH, PAI.
PAI : 17 élèves ; PAP : 64 élèves + 17 par rapport à 2018, PPS : 43 élèves.
Augmentation significative des élèves souffrant de TDAH.

Leviers et points d'appui

La présence d'un PIAL dans l'établissement avec 6 AESH.
Une mobilisation forte des équipes sur la mise en œuvre des aménagements concernant les PAP et PPS.
Une politique d'inclusion facilitée par une confiance réciproque entre les coordinateurs et les équipes.
Des temps inclusifs en EPS en 6^e SEGPA et 6^e collège pouvant servir de modèle.

Mise en œuvre

Identifier et accompagner chaque situation.

- 1) -Mobiliser le conseil de cycle 3 et la commission d'harmonisation de fin d'année sur la question des aménagements pédagogiques concernant les PAP et les élèves suivis par la MDPH pour les élèves entrant en 6^e. Préciser les attendus et les objectifs de la prise en charge dans chaque classe.
- 2) S'appuyer sur le PIAL et la coordinatrice du dispositif comme personne ressource pour optimiser la présence des AESH en classe en lien avec les enseignants, proposer des outils, répondre aux questions.
- 3) - S'appuyer sur l'infirmière scolaire, le médecin scolaire et la PsyEn dans toutes les situations nouvelles de « suspicion » afin de conseiller et d'orienter les familles vers le personnel médical adapté.
- 4) Rendre plus lisible auprès des équipes pédagogiques, les élèves en situation de handicap ou de troubles TSL afin que la prise en charge soit plus efficace : Utilisation des outils de suivi de scolarité comme Pronote ou l'ENT.

Renforcer l'inclusion dans la classe et au sein du collège.

- 1) Repenser l'inclusion des élèves de 6^e SEGPA en lien avec les élèves notifiés en classe ordinaire en s'appuyant sur l'expertise des enseignants spécialisés.
- 2) Multiplier (dans la mesure du possible) les projets communs entre les élèves des classes de Segpa, les élèves du dispositif ULIS et les classes de référence. Développer pour chaque classe d'un niveau des actions de sensibilisations aux handicaps pour faire accepter les différences en s'appuyant sur des partenaires comme l'association « *Différents comme tout le Monde* », l'IME des Pescalunes et l'UNSS avec le sport partagé. Valoriser et mettre en commun tous les projets réalisés (Florilège, Espace exposition,...)

- 3) Développer des pratiques de nature coopérative : entraide, tutorat au sein des classes pour favoriser l'esprit de solidarité et l'accompagnement par les pairs. Développer le tutorat si nécessaire entre un élève de l'ULIS ou de Segpa et un élève de classe ordinaire avec un contrat défini, une durée précise,...un élève « tutoré » peut devenir ensuite « tuteur » dans un autre projet.
- 4) Développer et mettre à disposition des matériels adaptés aux troubles TDAH : casque anti-bruit, élastiques aux pieds des chaises, objets à « toucher »
- 5) Développer une politique d'inclusion réciproque en 6^e entre les élèves de Segpa et les classes ordinaires.

Former les personnels dans les domaines suivants :

- 1) Identifier les troubles relevant d'un PAP et le handicap relevant de la MDPH.
- 2) L'accompagnement pédagogique des élèves sur les troubles du langage écrit.
- 3) L'accompagnement pédagogique des élèves sur les troubles du comportement y compris les EIP.

Indicateurs de suivi

Parcours scolaire des élèves ayant un PAP ou suivi par la MDPH.

Résultats aux examens.

Taux d'orientation et parcours post 3^e.

AXE 2

Un collège qui assure l'appropriation de différentes cultures croisées entre elles

Assurance n° 1 :

Favoriser l'investissement dans les langues de l'antiquité, régionales et étrangères.

Constat

Nombre d'élèves en bilangue 6^e : 30

Nombre d'élèves en section euro : 52

Nombre d'élèves en latin : 5^e : 5 ; 4^e 20 ; 3^e : 24

Nombre d'élèves en langue régionale occitan : 6^e : 10 ; 5^e : 11 ; 4^e/3^e : 11

Leviers et points d'appui

L'ouverture internationale avec l'Espagne.

Les projets culturels en occitan/latin.

Les pratiques d'équipe en accompagnement personnalisé en Anglais.

Le nombre importants d'élèves intéressés par les parcours langues de la 6^e en 3^e.

Mise en œuvre

- 1) Articuler le choix des élèves dans les différentes offres de formation au détriment d'aucune. Communiquer sur les différents intérêts des enseignements de complément en évitant une hiérarchisation induite.
- 2) Assouplir les critères de choix pour les familles en permettant de faire plusieurs vœux. Constituer des classes d'initiation et de découverte pour les petits effectifs de de latin/occitan avec la possibilité de poursuivre ou d'arrêter en fin d'année.
- 3) Développer la politique internationale de l'établissement en poursuivant le partenariat en cours avec l'Espagne.
- 4) Encourager la mise en œuvre de projet de type Erasmus +
- 5) Mobiliser le collège autour des langues au cours de l'année : Chasse au trésor, un escape-game ou un rallye photo dont les consignes seraient données dans les différentes langues du collège. Imaginer une plaquette de présentation de l'établissement plurilingue à diffuser sur le site du collège. Créer des affiches dans toutes les langues du collège autour de sujets comme le harcèlement, l'environnement, le sexisme etc...

Indicateurs de suivi

Nombre d'élèves inscrits en Latin et langue régionale Occitan

Nombre d'élèves en Allemand à partir de la 5^e

Taux d'accès à la maîtrise satisfaisante pour les élèves en bilangue et en section euro à la fin du cycle 4.

Nombre d'élèves poursuivant en latin et Occitan et en section euro en lycée.

AXE 2

Un collège qui assure l'appropriation de différentes cultures croisées entre elles

Assurance n° 2 :

Poursuivre des parcours d'éducation artistiques, scientifiques et sportifs ambitieux et diversifiés.

Constat

Un fort engagement des enseignants dans les domaines artistiques et sportifs depuis de nombreuses années.

Un développement important des projets à caractère scientifique.

Un dynamisme important des projets sportifs portés par l'association sportive.

Des projets communs avec les élèves d'ULIS et de SEGPA favorisant l'inclusion scolaire et la valorisation des élèves.

S'assurer que tous les élèves puissent avoir accès au parcours artistique et culturel au cours de la scolarité.

Leviers et points d'appui

Un projet fédérateur qui se décline chaque année en une vingtaine de projets (En 2019, 27 projets) qui couvrent tous les domaines artistiques et culturels.

Un parcours artistique des arts de la scène, ouvert de 6e en 3e depuis 2018.

Plusieurs projets sont ouverts à tous les élèves, de la 6^e à la 3^e et plusieurs projets transversaux sont ouverts à tous les élèves d'un même niveau.

Un développement important de projets scientifiques en lien avec l'enseignement supérieur ou le monde de l'entreprise.

Des clubs ouverts à tous les élèves dans les domaines artistiques et scientifiques.

Une association sportive dynamique avec environ 300 élèves inscrits par an

Une section sportive rugby comprenant environ 10% de l'effectif total des élèves, reconnue sur le plan académique pour ses performances et ses résultats.

Des temps forts sportifs mobilisant un ou plusieurs niveaux en lien avec les écoles du secteur.

Mise en œuvre

Garantir l'accès de tous les élèves d'un niveau par an au parcours artistique et culturel

- 1) Inclure les projets relevant des différents domaines artistiques dans une progression de la sixième à la troisième. Exploration des arts littéraires et des arts visuels (image fixe) en classe de sixième et de cinquième, exploration des arts du son et du spectacle vivant ; des arts visuels (image mobile), des arts numériques ainsi que des arts de l'espace et du quotidien en quatrième et en troisième.
- 2) Proposer à tous les élèves une chorale relevant des arts du son et un Parcours de Arts de la Scène relevant des arts du spectacle vivant.
- 3) Généraliser à toutes les classes « Lisons ensemble » mise en place en 2019-20, pendant une heure dédiée, afin de développer l'appétence pour la lecture, de mobiliser à la concentration des élèves, de favoriser un partage entre eux.

Constituer les parcours en réseau en s'appuyant sur des partenaires institutionnels.

- 1) Penser les parcours d'éducation artistique et parcours d'éducation sportive en lien avec les écoles de secteurs.
- 2) Initier des liens avec les deux autres établissements de secteur, le collège Mistral et le lycée Louis Feuillade autour de l'éducation artistique.
- 3) Poursuivre les liens avec les A.T.P. de Lunel et le Centre dramatique national, théâtre des 13 vents sans exclure les autres lieux de diffusion artistique de proximité : le théâtre national de Sète, le théâtre Jean Vilar de Montpellier, le Domaine d'O de Montpellier.

- 4) Développer le lien avec le musée Louis Médard et l'espace Feuillade de Lunel, de même qu'avec le musée Fabre de Montpellier et la médiathèque Pierres Vives, le Carré d'art de Nîmes, le F.R.A.C. et la Panacée de Montpellier.

Construire une mémoire des parcours et inclure les projets dans la validation des compétences du socle

- 1) Intégrer les projets dans la programmation de la (les) disciplines concernée(s) pour éviter une déconnexion entre les programmes et la mise en œuvre d'un projet.
- 2) Définir pour chaque projet les compétences travaillées, notamment " des langages pour communiquer ", " la formation de la personne et du citoyen ", "les représentations de l'activité humaine" pour les ancrer comme des temps d'apprentissage à part entière en lien avec les programmes.
- 3) Intégrer les compétences travaillées par les élèves du parcours des arts de la scène dans leur bulletin.
- 4) Poursuivre l'ouverture des temps forts du Cross et de l'Aquathlon aux parents qui peuvent assister aux épreuves. La participation des parents est sollicitée lors des déplacements, sorties dans le cadre de l'éducation sportive et de l'éducation artistique.
- 5) Poursuivre la dynamique engagée depuis 2016 au sein de la section sportive rugby en favorisant la mixité garçons/filles, l'engagement des élèves dans les compétitions et l'apprentissage des règles et de la cohésion d'équipe du collège au lycée.
- 6) Organiser des expositions à l'occasion des journées parents-professeurs pour rendre visible aux parents les projets réalisés dans l'année.
- 7) Proposer une démonstration du travail en cours aux parents des élèves du PASSV à la fin du premier semestre.
- 8) Pérenniser les spectacles proposés en fin de parcours : Spectacles des élèves de la chorale et des élèves du parcours des arts de la scène.
- 9) Développer la communication sur les projets sur le site du collège.

Indicateurs de suivi

Nombre d'élèves inscrits au parcours des arts de la scène et à la chorale. Nombre d'élèves poursuivant en lycée avec un enseignement de spécialité arts.

Nombre de parents présents aux restitutions des parcours.

Résultats des élèves dans les domaines D1.1. D1.4. D3 et D5 du socle commun en fin de cycle 4.

Nombre de sujets relevant du parcours artistique pris par les élèves à l'oral du DNB et résultats obtenus.

AXE 2

Un collège qui assure l'appropriation de différentes cultures croisées entre elles

Assurance n° 3 :

Construire des savoirs numériques maîtrisés pour accompagner les élèves dans leurs maîtrises et résorber la fracture induite par leurs accès.

Constat

Collège labélisé « collège numérique de niveau 3 ».

Accroissement de l'utilisation des outils numériques en terme de service (orientation, bourses) mais aussi dans le cadre pédagogique.

Un taux d'accès à l'ENT des élèves inférieurs à 100% chaque année.

Une fracture numérique importante pour les familles les plus précaires

Beaucoup d'élèves et de parents peu à l'aise avec un ordinateur car utilisant des applications uniquement mobiles.

Une certification obligatoire des 3^e sur les compétences numériques du cadre européen de référence des compétences numériques

Leviers et points d'appui

Utilisation du numérique qui s'appuie sur un contexte favorisant avec l'engagement fort du référent numérique.

Un système d'information et un parc informatique pris en charge par le département de l'Hérault.

Mise en œuvre

Identifier les accès aux outils numériques dès l'entrée au collège.

- 1) Construire un outil de diagnostic de l'état des accès aux outils numériques en début de 6^e pour identifier les usages et les accès. Associer les élèves et les parents à ce diagnostic.
- 2) Faire un état des lieux des savoir-faire informatiques étudiés en primaire (Conseil Ecole/Collège).
- 3) Former tous les élèves de 6^e à la connaissance du réseau pédagogique et de ses différentes fonctionnalités.
- 4) Former tous les élèves de 6^e aux usages de PRONOTE et l'ENT pour s'assurer 100% d'accès pour les élèves.
- 5) Mettre en place des temps de formation pour les parents sur les usages des téléservices.
- 6) Mettre en place les parcours de rentrée (PIX) dans le cadre du CRCN

Favoriser l'accès au numérique au collège.

- 1) Créer un espace en libre accès pour les élèves en dehors des temps de cours en s'appuyant sur les représentants des élèves pour les responsabiliser et développer leur autonomie.
- 2) Mettre en place en lien avec le département des accès informatiques en salle de permanence.

Rendre plus lisible les usages pédagogiques et les personnes ressources pour optimiser les outils numériques.

- 1) Prévoir un temps de concertation interdisciplinaire sur les outils de base (traitement de texte, tableur, présentation et programmation Scratch) afin d'établir les connaissances de base des logiciels par niveau.

- 2) Développer des parcours disciplinaires sur la maîtrise des compétences numériques / établir des repères de progressivité par niveau de ces mêmes compétences pour assurer la certification des élèves de 3^e.
- 3) Mutualisation des connaissances informatiques en s'appuyant sur des professeurs-experts (ex : montage vidéos, cartes mentales ...) en auto-formation interne.
- 4) Former les personnels et les élèves aux usages de l'ENT : espaces collaboratifs, espaces classes pour le dépôt de documents, lecture de vidéos, importation de fichiers audio ...
- 5) Redonner du sens à l'utilisation à FOLIOS aux enseignants et aux élèves en construisant une progression et un déploiement pluriannuel.
- 6) Mettre les outils numériques au service des expérimentations pédagogiques, notamment en termes de pratiques pédagogiques innovantes de type classe inversée, travaux collaboratifs, escape game, robotique...
- 7) Favoriser l'accès personnel et autonome des élèves aux contenus numériques du socle pédagogique de type Mon cartable Numérique du Collégien proposé sur tous les postes informatiques.
- 8) Déployer les usages liés aux tableaux interactifs.

Construire une réflexion sur les usages des écrans, les besoins, les dangers.

- 1) Mettre en place une journée sans écrans puis plus tard une semaine complète avec des productions écrites des élèves pour rendre compte de cette expérience.

(Voir aussi garantie 4)

Indicateurs de suivi

Reconduction de la labellisation « collège numérique » de niveau 3.

Nombre d'utilisateurs réguliers de l'ENT et de ses applications.

100 % d'élèves connectés à l'ENT dès le premier mois de l'année scolaire.

100 des parents connectés aux applications de suivi de scolarité.

Nombre de projets incluant une dimension numérique.

AXE 3

Un collège qui garantit l'appropriation des valeurs humaines, citoyennes et de vivre ensemble

Garantie n°1 :

Aider les élèves à s'engager et à prendre des décisions qui favorisent le vivre ensemble.

Constat

Les lieux et les espaces de concertation, de prise de décisions concertées avec et entre les élèves existent dans le cadre de projets spécifiques (classe coopérative) et doivent être généralisés pour chaque classe.

Impliquer davantage la vie scolaire dans les instances comme le CVC (Conseil de la Vie Collégienne), les réunions des éco-délégués.

Leviers et points d'appui

Le développement des pratiques coopératives.

La mise en place des débats à visés philosophiques en 6e

L'existence d'un CVC actif et porteur de projets.

Une formation de médiateurs par les pairs avec un déploiement pluri annuel.

Mise en œuvre

Le CVC un espace de prise de décisions et de responsabilités.

- 1) Renforcer la place du CVC dans le collège en communiquant sur la présentation du rôle et des fonctions des élèves du CVC en début d'année.
- 2) Rendre plus lisible les actions menées et diffuser les comptes rendus de réunion et présenter régulièrement les actions du CVC aux membres du conseil d'administration.

Prise parole/expression orale/écoute.

- 1) Développer les conseils coopératifs dans toutes les classes sur les temps dédiés à la vie de classe pour créer un esprit collectif et de prises de décisions concertées.
- 2) Développer les principes des messages clairs entre les élèves.
- 3) Former les élèves aux principes des "ateliers philo" et des débats pour développer l'expression orale et le sens critique et l'écoute réciproque et raisonnée sur les sujets d'actualité.
- 4) S'appuyer sur le réseau des médiateurs élèves et les adultes référents pour résoudre les conflits mineurs.
- 5) Poursuivre l'implication et l'engagement des élèves dans les associations hébergées dans l'établissement : FSE (Foyer socio-éducatif), Association Sportive...

Espaces de la vie collective.

- 1) Associer les élèves à l'évolution des lieux de vie en s'appuyant sur le CVC et en lien avec les services du département.
- 2) Proposer des concours internes de "jeunes architectes "pour encourager les propositions et récompenser les engagements et les idées.

Indicateurs de suivi

Taux de participation aux élections du CVC.

Nombre d'élèves inscrits dans les clubs du FSE.

Nombre d'élèves inscrits à l'AS.

AXE 3

Un collège qui garantit l'appropriation des valeurs humaines, citoyennes et de vivre ensemble

Garantie n° 2 :

Amener les élèves à refuser toute forme de discrimination et de violence.

Constat

Des phénomènes de harcèlement récurrents surtout sur les niveaux 6^e et 5^e.

Une banalisation des propos sexistes dans les relations entre garçons et filles.

De trop nombreuses incivilités quotidiennes ou de non-respect du règlement intérieur.

Leviers et points d'appui

Un climat favorable aux mesures de responsabilisation plutôt qu'à l'externalisation de la difficulté.

Des partenaires sur qui s'appuyer pour accompagner les exclusions temporaires.

Une nette diminution des conseils de discipline depuis 3 ans.

Une mobilisation importante des AED (Assistants d'Education) et la vie scolaire sur le climat général.

Mise en œuvre

- 1) S'assurer d'un cadre commun (le règlement intérieur) comme référence des actes de violences et/ou de discrimination pour une représentation et des réponses communes à la gravité des faits.
- 2) Accentuer les actions du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) sur la question des réseaux sociaux en lien avec la BPDJ.
- 3) Développer un plan d'action sur les valeurs de la République et la laïcité en favorisant l'expression des élèves sur ces questions : Débats à visée démocratique et philosophique, Actions des élèves du CVC...
- 4) Renforcer les actions sur les relations entre les garçons et les filles et les problématiques adolescentes pour lutter contre les comportements sexistes, homophobes.
- 5) Conforter les liens avec APS34, la BPDJ, les associations de lutte contre le harcèlement, la mairie et les fédérations de parents d'élèves.
- 6) Développer des temps de rencontre avec les parents sur la question des phénomènes de harcèlement : Soirées thématiques, café des parents, rencontres avec des professionnels.
- 7) Faire de toute exclusion et de toute sanction un temps éducatif à part entière pour faire comprendre le sens de la mesure prise :
 - Point de vue de l'élève / point de vue du professeur dans le cadre de la procédure du contradictoire.
 - Informer et mobiliser les parents sur les faits et les suites données.
 - Accompagner les exclusions temporaires avec les partenaires locaux : APS34, BPDJ.
 - Prévoir des travaux par l'élève en lien avec la nature de la sanction qui puissent être présentés et affichés.
 - Accompagner l'élève exclu à son retour avec un plan d'action et d'objectifs suivi par un référent.
- 7) Développer et former sur 4 ans un réseau de médiateurs par les pairs par niveau pour lutter contre les incivilités mineures avec un groupe de référents adultes.
- 8) Prendre appui sur l'expérimentation menée dans le cadre de la classe coopérative pour développer la réflexion des équipes portant sur les valeurs éducatives et leur mise en œuvre concrète en réponse aux incivilités.
- 9) Mettre en valeur les projets des élèves ULIS et SEGPA par des expositions ouvertes à tous les élèves du collège.
- 10) Poursuivre les actions sur la connaissance du handicap avec les associations partenaires et l'Association sportive : handisport, sport partagé...

Indicateurs de suivi

Bilan de climat scolaire une fois par an présenté dans le rapport d'activité

Bilan des sanctions et des exclusions chaque année

Nombre d'actions du CESC sur les différents thèmes

Nombre d'élèves participant à des actions de sensibilisation au handicap.

AXE 3

Un collège qui garantit l'appropriation des valeurs humaines, citoyennes et de vivre ensemble

Garantie n° 3 :

Développer l'engagement écologique des élèves à l'échelon du collège.

Constat

L'Ecole doit être pleinement mobilisée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité. Ainsi les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

Le gaspillage alimentaire est une préoccupation importante au collège, jusqu'à 60 % des denrées alimentaires sont jetées certains jours.

Un effort conséquent doit aussi être fait sur la consommation d'électricité dans l'établissement.

Leviers et points d'appui

S'appuyer sur le volontariat et l'engagement des élèves et des professeurs.

S'appuyer sur l'enseignement professionnel horticole de la SEGPA et les élèves de 4e et 3e

Mise en œuvre

Former, accompagner les éco-délégués

- 1 Prévoir de former un binôme d'éco-délégués par classe à partir de la rentrée 2020.
- 2 Faire comprendre et reconnaître le rôle des délégués : *sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe). Identifier les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, lutter contre le gaspillage et promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.*
- 3 Former les éco-délégués avec les partenaires locaux et les associations concernées.

Mobiliser la communauté scolaire

- 1 Mobiliser les agents ATC (Agents Techniques Territoriaux) sur la question du gaspillage alimentaire, la consommation énergétique et les associer aux travaux des éco-délégués. Nommer un référent agent.
- 2 Mobiliser les enseignants et la vie scolaire sur ces questions, intégrer la question du développement durable, du réchauffement climatique dans les enseignements. Nommer un référent enseignant et un référent vie scolaire.
- 3 Associer les parents d'élèves aux actions menées.

Concevoir et agir au collège

- 1 Organiser une semaine à thème en lien avec l'assemblée des éco délégués le CVC et le CA.
- 2 Participer à un concours sur l'écologie par an : Choix d'un ou plusieurs concours en début d'année.
- 3 Mettre en oeuvre des AET (Actions Educatives Territoriales) en lien avec des associations : (Terra, maison de l'environnement : association de Franck Pic)
- 4 Organiser des sorties : déchetterie, centre de tri, supermarché, station d'épuration en lagunage, sortie nettoyage de plage et/ou bord du Vidourle avec les SEGPA.... Exposition visite sur Montpellier.
- 5 Agir sur le gaspillage au collège par des articles dans le journal du collège, sur le site internet, par des expositions.

Indicateurs de suivi

Réalisation d'actions concrètes : tri des déchets, organisation de sorties et communication sur les sorties. Expositions avec des thèmes centrés sur l'écologie en lien avec les enseignements

Aménagement des espaces extérieurs.

AXE 3

Un collège qui garantit l'appropriation des valeurs humaines, citoyennes et de vivre ensemble

Garantie n° 4 :

Construire une éducation raisonnée aux médias et à l'information.

Constat

Il s'agit de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les « cyber citoyens » actifs, éclairés et responsables de demain. De développer la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus.

L'intégration de cet enseignement de manière transversale dans les différentes disciplines manque actuellement de lisibilité et de cohérence et s'appuie trop exclusivement sur le rôle du professeur documentaliste.

Leviers et points d'appui

Le journal du collège et l'engagement des élèves et des professeurs qui les accompagnent.
Un partenariat régulier avec "Visa pour l'image" et le festival du photo journalisme de Perpignan.

Mise en œuvre

- 1 Construire des repères de progression par niveau sur les points suivants en associant toutes les disciplines. *Utiliser les médias et les informations de manière autonome- Exploiter l'information de manière raisonnée- Utiliser les médias de manière responsable- Produire, communiquer, partager des informations.*
- 2 Constituer un comité de pilotage de l'E.M.I (Education aux Médias et à l'Information) avec un représentant par discipline pour coordonner les actions et les projets.
- 3 Pérenniser une classe pilote " média" par an porteuse d'un projet autour des médias et de l'information.
- 4 Mobiliser la communauté éducative sur un temps fort par an en classe de 4e en lien avec la semaine de la presse pour valoriser les travaux menés, rencontrer des professionnels.
- 5 Mettre en œuvre un temps dédié de 10 à 15 minutes par jour sur « *Un jour une info* » présentée par les élèves.
- 6 Créer pour chaque classe de chaque niveau un article de presse par an et le soumettre au comité de rédaction du club journal.
- 7 Accroître la place du club journal et en faire un organe de presse connu de tous.
- 8 Mettre en place une web radio.

Indicateurs de suivi

Nombre de projets EMI mis en œuvre par an.

Nombre d'exemplaires du journal du collège par an.